

Devenir formateur en prévention des risques psychosociaux



CE STAGE EST NON ELIGIBLE AU CPF

A compléter et à retourner dans les meilleurs délais et au minimum 1 mois et demi avant la date du stage de formation avec l'ensemble des pièces obligatoires suivantes :

- ☐ Pièce justificative n° 1 : bulletin d'inscription complété et signé
- ☐ Pièce justificative n° 2 : dossier de candidature complété et signé
- ☐ Pièce justificative n° 3 : copie du diplôme BAC+5 en Psychologie du Travail, Sociologie des Organisations ou Ergonomie
- ☐ Pièce justificative n° 4 : attestation de réussite à l'autoformation en ligne @01001
« Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » (**bien valider les 4 modules**)
https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=%4001001_2022
- ☐ Pièce justificative n° 5 : programme d'une formation déjà réalisée et son déroulé pédagogique
- ☐ Pièce justificative n° 6 : document d'analyse de la demande client
- ☐ Pièce justificative n° 7 : rapport d'intervention en prévention primaire

Retour de votre dossier de candidature complété, uniquement par **mail**, à :
vinciane.saintpaul@inrs.fr + en copie : secretariat.forl@inrs.fr
En indiquant le code du stage en objet de votre mail : candidature stage N12303

Merci de noter qu'en l'absence de copie du diplôme requis et/ou d'une des pièces justificatives, le dossier ne sera pas étudié.

(Ce dossier est confidentiel et ne sera diffusé qu'aux personnes en charge de l'instruction du dossier)

Les données personnelles et les coordonnées recueillies dans le dossier de candidature sont nécessaires à la gestion de l'inscription à la formation.

Ces données sont traitées par l'INRS en conformité avec sa politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles. Celle-ci est accessible à l'adresse suivante : <http://www.inrs.fr/footer/politique-confidentialite.html>

Conformément à la législation en vigueur, les personnes dont les données sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de portabilité de leurs données personnelles en formulant leur demande à l'adresse mail suivante : donnees.personnelles@inrs.fr

Département Formation Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Siège social : 65, boulevard Richard-Lenoir • 75011 Paris • Tél. : 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr

SIRET : 775 671 456 00082 • APE : 7219Z • TVA : FR 94 775 671 456 • N° de déclaration d'activité : 11 75 0363675

Centre de Lorraine : 1, rue du Morvan • CS 60027 • 54519 Vandœuvre cedex • Tél. : 03 83 50 20 00

SIRET : 775 671 456 00074

Devenir formateur en prévention des risques psychosociaux

 **CE STAGE EST NON ELIGIBLE AU CPF**

Dossier individuel (à remplir par le stagiaire demandeur)

Date du dépôt de la demande :

Avez-vous déjà suivi un stage de formation à l'INRS : ☐ oui ☐ non

Session 2027 : ☐ du 8 mars 2027 à 14h00 au 12 mars 2027 à 12h00 à l'INRS de Vandœuvre

Epreuves certificatives : ☐ le 15 mars 2027 ou ☐ le 16 mars 2027

☐ du 6 septembre 2027 à 14h00 au 10 septembre 2027 à 12h00 à l'INRS de Vandœuvre

Epreuves certificatives : ☐ le 20 septembre 2027 ou ☐ le 21 septembre 2027

Le candidat

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Date de naissance :

Adresse :

CARSAT/CGSS/CRAM de référence :

Facturation/paiement : ☐ à titre particulier

☐ via l'employeur ou votre propre société

☐ financement par un organisme, précisez lequel :

L'employeur

Raison sociale :

Adresse :

Secteur d'activité :

Fonction actuelle dans l'entreprise :

Nom et Coordonnées du référent inscription :

.....

Pré-requis de formation

Pré requis de formation obligatoire pour valider la demande d'inscription au stage N12303 :

- ☐ **Pièce justificative n°4 :** Attestation de réussite à l'auto-formation en ligne @01001 (bien faire les 4 modules)
« Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou avoir suivi une formation équivalente en présentiel auprès d'une Carsat/Cram/CGSS.

Merci de joindre la copie de l'attestation de compétences correspondante

Expériences professionnelles

- ☐ **Pièce justificative 5 :** un programme de formation déjà réalisée et son déroulé pédagogique

Précisez votre expérience professionnelle en formation

Il est obligatoire de témoigner d'au moins une expérience en tant que concepteur de formation et animateur de formation pour adultes, hors enseignement.

Parmi la liste de formations conçues et animées, choisissez une action de formation jugée comme représentative de votre expérience de formateur et transmettre :

Le programme de cette action présentant :

Les objectifs de la formation, le public, les prérequis, les objectifs pédagogiques, la durée, les modalités pédagogiques et les modalités d'évaluation.

Le déroulé pédagogique associé

Merci de noter que la formation de formateur en prévention des RPS ne reprend pas les connaissances de base relatives à l'ingénierie de formation et aux techniques d'animation de groupe.

Précisez votre expérience professionnelle en prévention des risques professionnels

☐ *Pièce justificative n° 6 : document d'analyse de la demande client*

Décrivez une action de prévention primaire (centrée sur l'organisation du travail) que vous avez mis en œuvre en mettant en avant une expérience des relations sociales (quels que soient les risques professionnels). *Merci de joindre un document relatif à l'analyse de la demande du client ainsi qu'un rapport d'intervention.*

Le document fourni doit permettre d'apprécier le candidat sur sa méthodologie d'intervention.

Cette dernière doit respecter les principes suivants :

- Approche globale déployée dans l'analyse produite
- Promotion des démarches participatives
- Développement dans l'entreprise d'une démarche de prévention de la santé des salariés
- Transformation des situations de travail en vue de réduire les contraintes préjudiciables à la santé des salariés, dans le respect des principes généraux de prévention

Quelles précautions avez-vous mis en œuvre dans le cadre de cette action ?

☐ *Pièce justificative n° 7 : rapport d'intervention en prévention primaire*

Attestation et certification

À l'issue d'une entière participation au stage, une **attestation d'assiduité** sera délivrée par l'INRS.

Il appartient aux stagiaires de s'inscrire aux épreuves certificatives selon les dates disponibles et selon les modalités indiquées dans le document de référence.

La réussite aux épreuves certificatives permet l'obtention du « Certificat de formateur en prévention des risques psychosociaux ».

☐ ***Je certifie que les mentions indiquées dans ce dossier et justificatifs fournis sont exacts.***

Rappel des pièces constitutives du dossier de candidature :

- ☐ Pièce justificative n° 1 : bulletin d'inscription complété et signé
- ☐ Pièce justificative n° 2 : dossier de candidature complété et signé
- ☐ Pièce justificative n° 3 : copie du diplôme BAC+5 en Psychologie du Travail, Sociologie des Organisations ou Ergonomie
- ☐ Pièce justificative n° 4 : attestation de réussite à l'autoformation en ligne @01001
« Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » **(bien valider les 4 modules)**
https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=%4001001_2022
- ☐ Pièce justificative n° 5 : programme d'une formation déjà réalisée et son déroulé pédagogique
- ☐ Pièce justificative n° 6 : document d'analyse de la demande client
- ☐ Pièce justificative n° 7 : rapport d'intervention en prévention primaire

☐ ***Une fois la certification acquise, il m'appartient de contacter ma CARSAT/CRAMIF/CGSS de rattachement.***

Signature du demandeur